

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 1197 accordant une permission de quinze jours à Ramarokoto, électrmcien contractuel...

n° 1197

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 octobre 1947

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro  
31 octobre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la demande, en date du 20 octobre 1947 de l'électricien Ramarokoto (Pierre), en service aux travaux publics

**Vu** d'avis favorable du chef du service des travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — Une permission de quinze jours, pour en jouir à Addis-Abéba (Ethiopie), et pour compter du 5 novembre 1947, est accordée à l'électricien contractuel Riamarokoto (Pierre), en service aux travaux publics. Art, 2, — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

**le gouverneur.p.h.siriex**